

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 177

présenté par

Mme Périgault, M. Dubois, M. Cinieri, M. Kamardine, M. Minot, Mme Louwagie,
Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Viry, Mme Anthoine et M. Forissier

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'audits décidés par le comité départemental et réalisés au sein des opérateurs pour vérifier, notamment le respect de la charte d'engagements, induit une logique de tutelle du comité départemental sur les missions locales, ce qui ne paraît pas justifié.